

EN DIRECT DE CHOISY

La Bochetière, La Boulois, La Brosse, Buisson-Bailly, La Cadine, Le Carrouge, Champbonnois, Cofféry, Les Deux Maisons, L'Epauche, Le Fays, La Fresnois, L'hommée, Malnoue, Le Merger, Le Montcel, Le Petit Choisy, Les Queurses, Le Ru Des Rieux, Les Sablons, La Tuilerie, Villars Les Massons.



MAIRIE :

5, Route de la Ferté-Gaucher

77320 CHOISY-EN-BRIE

☎ 01 64 75 81 90

mairie.choisy-en-brie@wanadoo.fr- www.choisy-en-brie.fr



LE MOT DU MAIRE



Chères Choiséennes, Chers Choiséens,

Le retour des hirondelles dans notre commune annonce l'arrivée du printempset l'explosion des couleurs qui symbolisent cette saison tant attendue pour sortir de la grisaille hivernale.

L'envie de jardiner, de profiter et d'embellir son jardin commence à nous titiller et le ronronnement des tondeuses se fait à nouveau entendre. A ce propos, je vous rappelle que pour le bien-être et la quiétude de chacun, il convient, pour les travaux, de respecter les horaires qui vous sont rappelés dans ce bulletin.

Comme vous avez pu l'entendre dans les médias, la sécheresse fait à nouveau parler d'elle et inquiète au niveau national pour l'été 2023. Les pluies n'ayant pas été au rendez-vous, la situation à venir s'annonce difficile. Certains départements sont déjà concernés par les restrictions d'eau alors que d'autres, comme le nôtre, sont invités à les anticiper.

Un arrêté préfectoral en date du 20 avril 2023 définit les mesures de vigilance s'appliquant sur les prélèvements et les rejets effectués dans certains cours d'eau de la Seine & Marne.

Après un hiver particulièrement sec et un record du nombre de jours sans pluie, une grande partie de la France est concernée par le manque d'eau avec des nappes souterraines à des niveaux encore plus bas que ceux de l'année dernière à la même époque.

Je ne peux que vous rappeler que Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, en appelle à la responsabilité de tous les Français et que selon Bérangère Couillard, secrétaire d'état, chaque geste est utile, et tout le monde peut agir à son niveau.

Pour notre collectivité, nous avons fait le choix de limiter le fleurissement de notre commune, en n'installant pas de jardinières sur les poteaux du cœur du bourg et en nous orientant vers des plantes moins gourmandes en eau et plus résistantes à la sécheresse.

Malgré tout, une scène de vie paysanne sera mise en scène dans le massif de La Payenne et une jolie vache pourra brouter la jachère fleurie face au monument aux morts. Je remercie Jean-Louis LEMAIRE pour sa contribution à la création des personnages et sujets.

Avant l'été, les services de la mairie réintégreront les locaux fraîchement redistribués et rénovés. Les personnes à mobilité réduite pourront enfin accéder à l'étage pour les mariages ou les réunions.

Le pont de l'Epauche est à nouveau ouvert à la circulation après huit mois de travaux ; merci aux bénévoles qui ont effectué les finitions.

Votre Maire,
Daniel TALFUMIER

ÉTAT CIVIL

Bonjour les bébés

Le 27 janvier 2023 Léane SALGADO LOPES COTTE

Ils nous ont quittés

Le 22 décembre 2023 Jean Marie LECLERT
Le 17 janvier 2023 Arlette AQUATIAS
Le 27 janvier 2023 Denise GÉRARD veuve LECLERT
Le 20 février 2023 Gilbert PATOU
Le 14 mars 2023 Éric RENAUD
Le 22 mars 2023 Raymonde HERNANDEZ épouse FOUREL

DÉCÈS DE MADAME ASTRID COLLIN

Madame Astrid COLLIN née DEMONCY nous a quittés le 19 janvier dernier.

Fille d'agriculteur, née le 15 juin 1939 à Chartranges où elle a passé une enfance heureuse et participé aux travaux de la ferme avec ses parents.

Mariée le 08 février 1958 avec Michel COLLIN, ils sont venus habiter à la Bochetière, puis sur la place de l'église de Choisy avant de faire construire un pavillon rue de la cité neuve.

De leur union sont nés quatre enfants. Lorsque la petite dernière est entrée à l'école, Madame COLLIN a été sollicitée par Monsieur RIVIERE, directeur, qui recherchait une personne pour aider les enseignants à l'occasion de l'ouverture de l'école maternelle. Elle a œuvré à ce poste jusqu'à sa retraite.

Quelques années de bonheur avant que la maladie d'Alzheimer ne vienne détruire sa vie à petit feu jusqu'à son décès.

Bien connue des quadragénaires et des quinquagénaires natifs des communes du RPI qu'elle a consolés ou grondés pour leur inculquer les fondements du savoir-vivre ensemble. Madame COLLIN était une personne bienveillante qui s'est investie énormément dans son travail.

ANIMATION LOISIRS

Lors de l'assemblée générale du vendredi 17 février dernier, tous les membres du bureau arrivant en fin de mandat ont démissionné. Malheureusement aucun nouveau candidat ne s'est manifesté pour assurer la relève malgré la mise en garde du Président lors de l'assemblée générale 2022. Certains membres du bureau étant là depuis plusieurs décennies, une lassitude, bien compréhensible, s'est installée et a émoussé leur feu sacré.

Nous rappelons les diverses activités organisées par Animation Loisirs : Week-end à la neige, sortie au théâtre de Montmirail, soirée dansante à thème, sortie de printemps, fête de la musique (conjointement avec l'équipe municipale), grillade party du 13 juillet (feu d'artifice offert par la municipalité), brocante à la fête du Tillet, salon des saveurs, arrivée du beaujolais nouveau, sortie de fin d'année, loto et/ou réveillon de la Saint Sylvestre. Autant de festivités qu'il serait bien dommage de voir disparaître !!!

Une nouvelle assemblée générale sera convoquée ultérieurement, tous pourront y assister, et nous attendons les volontaires pour reprendre le flambeau de cette Association.

Le budget 2023 a été voté le 7 avril 2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 162 669,00 € dont dépenses courantes 235 329,28 €, personnel 195 750,00 €, gestion courante (dont écoles) 308 910,00 €, diverses 13 150,00 €, atténuation de charges 98 592,00 €.

Recettes : 1 162 669,00 € dont impôts et taxes 632 600,00 € dotations 229 127.56 €, autres 17 000,00€.

a) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2023 ne subiront pas d'augmentation, compte tenu du coefficient de revalorisation des bases qui est de 1,071 et qui va mathématiquement générer une augmentation des sommes à payer pour les administrés.

A compter de 2023, les communes percevront le produit de la taxe d'habitation appliquée aux résidences secondaires, pour laquelle il convient de voter un taux d'imposition ; pour mémoire, le dernier taux était de 7,77 %.

	2021	2022	2023
Taxe d'habitation	Pas de vote suite réforme		7,77 %
Taxe foncière sur le bâti	16,92% + 18%	34,92%	34,92%
Taxe foncière sur le non bâti	35,00%	35,00%	35,00%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 422 600 €.

b) Les dotations de l'État

Les dotations attendues de l'État (DGF) s'élèveront à 95 800 € soit une légère augmentation (0,2%) par rapport à l'an passé. Les dotations de solidarité rurale et de péréquation sont estimées à 54 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses: 1 222 196,39 € dont 76 400 € remboursement de la dette, acquisitions immobilières 2 100 €, travaux bâtiments 725 427 €, voirie 24 000 €, acquisition matériel 14 080 €.

Recettes: 1 222 196,39 € dont FCTVA 15 480 €, taxe d'aménagement 18 000 €, subventions 521 194,24€, emprunt 80 000 €, virement de la section de fonctionnement 310 000 €.

a) Les principaux projets 2023

- Fin des travaux de mise en accessibilité aux PMR de la mairie, agrandissement et mise aux normes du local technique, rénovation de la salle associative « Rivère », dans le cadre du contrat rural : 571 279,00 €
- Changement des huisseries de la mairie : 48 990,00 €
- Isolation des façades de la salle polyvalente : 102 000,00 €
- Finaliser la sécurisation des entrées de village : 24 000,00 €
- Régulariser la propriété de parcelles destinées à l'alignement des rues

b) Les subventions d'investissements prévues

- Département 201 823,81 €
- Région 120 358,32 €
- DETR 52 819,13 €
- DSIL 138 408,98 €

L'importance des projets à mettre en œuvre au titre des travaux d'investissement avait amené le conseil municipal à adopter une gestion pluriannuelle des investissements lors du budget 2021, afin de lisser la charge sur plusieurs années.

Les travaux ont été engagés au cours du dernier trimestre 2022, les actes d'engagement avec les différentes entreprises ont tous été signés et suite à l'actualisation des coûts, une mise à jour de cette autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP) a été votée pour l'année en cours.

c) Principaux ratios

Les dépenses réelles de fonctionnement, rapportées à la population représentent 640 €/habitant pour une moyenne départementale de 710 €.

Le produit des impositions directes de la commune rapporté à la population s'établit à 316 €/habitant ; 458 € si l'on ajoute le reversement de la CC2M.

Quant aux recettes réelles de fonctionnement, elles s'élèvent à 694 €/habitant.

d) État de la dette

Les charges financières sont en diminution depuis 2019 et représentent un coût de 3 €/habitant (11€ moyenne départementale).

A la fin de l'année 2022, suite à la souscription d'un emprunt de 225 000 €, l'encours de la dette était de 434 040 € soit 326 € /habitant.

RAMASSAGE DES SAPINS DE NOËL

La municipalité a mis en place pour la première fois cette année, le ramassage des sapins de Noël. Le 09 janvier dernier, ce sont 53 sujets qui ont été récupérés par nos agents sur l'ensemble du territoire de la commune.

Un réel succès qui sera renouvelé l'année prochaine !



SAMEDI 4 FÉVRIER : THÉÂTRE DE MONTMIRAIL



Carton plein pour Animation Loisirs, en effet le samedi 4 février au soir, pour la sortie au théâtre de Montmirail, l'autocar fut rempli et même quelques personnes rejoignirent le groupe avec leur propre véhicule.

La troupe de comédiens Fhélène, sous la direction de Monsieur Jean-Paul Richez et de sa femme Hélène rencontre toujours le même engouement.

Cette année, tous purent apprécier la venue de nouveaux et jeunes comédiens, donner, s'il en était besoin, un second souffle à cette troupe pleine d'entrain.

Soirée réussie, avec, cette année, le renouveau de son entracte agrémenté de rafraîchissements pour le plus grand bonheur de tout un chacun.

Décidément, un grand bravo à la troupe Fhélène, pour ses prestations toujours aussi réussies.

LOTO DU FOOT

Les joueurs ont répondu présents pour le loto du foot du 25 février dernier. Une soirée pleine de joie pour certains et de bonne humeur pour les autres. Les travaux d'insonorisation de la salle des fêtes ont été bien appréciés.

Une belle réussite !



Pendant les vacances de février, 57 enfants du RPI et leurs parents ou grands-parents sont venus voir une projection du film « les minions » dans la salle des fêtes.

Un goûter a été offert par l'Amicale Scolaire pour conclure cet après-midi ciné !



CARNAVAL



Samedi 25 mars dernier, c'était CARNAVAL ! Une soixantaine d'enfants et leurs parents se sont réunis déguisés derrière le char des MINIONS.

Après avoir fait le tour de Choisy, confettis à la main et dans la bonne humeur, Monsieur CARNAVAL a été brûlé et un goûter a été offert aux enfants.



Un peu plus tard dans la soirée, ambiance DISCO dans la salle des fêtes ! Une centaine de personnes a partagé un chili con carne et dansé jusqu'au bout de la nuit.



CHASSE AUX ŒUFS



Les cloches sont passées en avance à Choisy ! En effet, le dimanche 02 avril au matin, dans le vent et sous un ciel gris et pluvieux, les enfants du RPI très motivés, se sont lancés dans une chasse aux œufs au sein de l'aire de jeux et sous l'œil bienveillant de notre fameux lapin.

Un réel moment de plaisir pour les petits comme pour les grands, organisé par l'Amicale Scolaire.



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

L'inscription à l'école maternelle pour la rentrée scolaire prochaine est ouverte pour les enfants nés en 2020.

Rendez-vous en mairie avec le carnet de santé de l'enfant (vaccins à jour), le livret de famille et un justificatif de domicile.

ADMR



Que vous circuliez à pied, à cheval, à vélo ou en voiture, vous avez sûrement remarqué les nouveaux panneaux apposés à ceux de notre village. Ceux-ci indiquent à toutes celles et tous ceux qui entrent dans Choisy que l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) est présente.

L'ADMR c'est un réseau qui s'engage pour permettre aux personnes de bien vivre chez elles et leur apporter chaque jour un service à domicile sur mesure, fiable et de qualité.

Merci à Monsieur le Maire, ses adjoints et toute l'équipe municipale de nous avoir accompagnés dans ce projet.

COURSE DU DIMANCHE



Les beaux jours reviennent, enfiler votre short !

Un groupe de coureuses et coureurs du village se retrouve le dimanche matin pour une sortie commune sans aucun esprit de compétition.

Si vous voulez les rejoindre, envoyez un sms à Thierry (07.87.19.42.60) pour être informé(e) des prochains rendez-vous.



ARRIVÉE D'UN POISSONNIER !

Excellente nouvelle pour notre village !

Depuis le 28 avril, et chaque vendredi matin, un poissonnier s'installe sur la place de l'église. Avec 27 ans d'expérience, **xx** est accompagné de sa femme depuis huit ans.

Nous comptons sur vous pour leur accorder le meilleur accueil possible et faire en sorte que leur présence se pérennise.



FÊTE DES VOISINS

La fête des voisins, créée en 1999 par l'adjoint au maire du 17^e arrondissement de Paris, Atanase Périfan, est fixée au vendredi 02 juin cette année. Bloquez vos agendas et parlez-en autour de vous pour partager un moment de convivialité en toute simplicité.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES



Comme chaque année, les membres de la commission « animation communication » parcourront les rues de Choisy pour admirer et noter les jardins des habitants inscrits au concours des maisons fleuries.

Pour vous inscrire, rien de plus simple, contactez la mairie au 01.64.75.81.90 ou par mail mairie.choisy-en-brie@wanadoo.fr avant le 15 mai. Chaque participant sera récompensé.

Nous vous rappelons que les bons d'achat pour les participants au concours des maisons fleuries et maisons illuminées 2022 sont à retirer en mairie.

Attention, ils sont valables jusqu'au 30 juin 2023 chez DISTRIFLEURS à CHOISY EN BRIE (pour les maisons fleuries) et BRICOMARCHE de la Ferté-Gaucher (pour les maisons illuminées).



NOS AMIS LES BÊTES

Nous vous rappelons que lors des promenades de vos chiens, vous êtes tenus de les maintenir en laisse et de ramasser leurs excréments.

A l'église



Réfection de l'escalier



Renfort des poutres



Rénovation des voûtes

Dans la salle RIVIERE



A la Mairie



Les bureaux d'accueil



Le hall d'accueil



La salle des mariages



Le monte-personnes

Aux services techniques



LES HORAIRES A RESPECTER POUR LES NUISANCES SONORES

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés, sur l'ensemble du territoire de la commune, qu'aux horaires suivants:

- du lundi au vendredi de 07h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
- le samedi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- le dimanche et jour férié de 10h00 à 12h00

Merci de respecter ces horaires pour la tranquillité de tous !

SECURITE ROUTIERE

Pour la sécurité de tous les citoyens, nous vous rappelons qu'il est indispensable de respecter les limitations de vitesse, à savoir :

- 30 kms heure dans le centre de Choisy en Brie et Coffery,
- 50 kms heure dès qu'on arrive dans Choisy en Brie ou les hameaux, sauf pour les Queursès, les Sablons et le Petit Choisy, où la vitesse maximale autorisée est de 70 kms heure.

UNE ARTISTE A COFFERY



Sculpteure et peintre, Joëlle Thouvenot de Martino est toute discrète bien qu'habitante Coffery depuis 30 ans.

Bien peu de résidents de la commune connaissent son talent alors qu'elle est dotée d'une grande renommée régionale et nationale et expose régulièrement dans des salons réputés.

Titulaire de nombreux 1ers prix et médailles d'or mérités, elle y présente des bronzes d'une extraordinaire sensibilité ainsi que des tableaux abstraits riches en couleurs et en transparences, tout en laissant une grande place aux émotions et à l'imaginaire.



Son atelier est ouvert sur RV
uniquement au
1, chemin des closeaux à Coffery
(Tel : 06.07.88.49.36).

Site web :
joellethouvenotdemartino.weonea.com

